



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 MARS 2023

DELIBERATION N° : 01/08032023

**OBJET : APPROBATION DU LIEU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présents :	29
Procurations :	04
Votants :	33
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : **38**



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi huit mars à dix-sept heures et seize minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : **M. GUINET Pierre Henri** (1^{er} Adjoint), **Mme BERNON Nadège** (2^{ème} Adjointe), **Mme DALLY Brigitte** (3^{ème} Adjointe), **M. LUCAS Philippe** (4^{ème} Adjoint), **Mme PLANESSE Nadine** (5^{ème} Adjointe), **M. BADAT Rahfick** (6^{ème} Adjoint), **M. AUBIN Jimmy** (8^{ème} Adjoint), **Mme ANAMALE Marie Claude** (9^{ème} Adjointe), **M. MAILLOT Bertrand** (10^{ème} Adjoint).

Les Conseillers Municipaux : **Mme ALEXANDRE Marie**, **Mme HAMILCARO Annick**, **M. ZETTOR Josian**, **M. LEAR Elie**, **Mme FERARD Sylvie**, **M. LAURET Bruno**, **Mme DOMPY Brigitte**, **M. FELICITE Roland**, **M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming**, **Mme ZITTE Nicolette**, **M. EUZET Jean-Paul**, **Mme BARBIN Suzelle**, **M. VIRAMA Stéphane**, **Mme SINAPAYEL Marie Josée**, **M. MULQUIN Christophe**, **Mme VION Marie Claire**, **Mme LENCLUME Marjorie**, **M. RENE David**, **M. HODGI Claudio**.

Absents représentés :

- **Mme BELIN Gisèle** (7^{ème} Adjointe), *procuration* à **M. LUCAS Philippe** (4^{ème} Adjoint)
- **Mme SORET Pascaline** (Conseillère), *procuration* à **M. MAILLOT Bertrand** (10^{ème} Adjointe)
- **Mme VERMINARDI Mylène** (Conseillère), *procuration* à **Mme ZITTE Nicolette** (Conseillère)
- **M. MARIVAN Serge** (Conseiller), *procuration* à **M. GUINET Pierre** (1^{er} Adjoint)

Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline** (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande** (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky** (Conseiller)
- M. ABAR Dominique** (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice** (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 01/08032023**APPROBATION DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Direction Générale des Services

Le Maire expose :

En septembre 2022, le Conseil Municipal, après information préalable faite à Monsieur le Préfet du Département, a approuvé le maintien des séances de l'assemblée à la Salle du Foirail à Piton Saint-Leu, afin d'une part, de respecter les prescriptions imposées par le contexte sanitaire dégradé lié à la crise COVID, et d'autre part, du fait de l'indisponibilité de la salle du Conseil Municipal située en mairie principale, qui doit faire l'objet de travaux de réhabilitation.

Au regard de l'état d'avancement du projet de réhabilitation de la salle du Conseil Municipal en centre-ville, qui ne permet toujours pas la reprise des séances en ce lieu, il est proposé de maintenir la tenue des conseils municipaux à la Salle du Foirail à Piton Saint-Leu, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Aussi, face à l'indisponibilité de la salle de Conseil Municipal située en centre-ville, la formalité d'information du maintien des séances du Conseil Municipal à la Salle du Foirail à Piton Saint-Leu a été faite auprès de Monsieur le Préfet du Département.

Pour rappel, ce site de substitution ne contrevient pas au principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et permet d'assurer la publicité des séances.

Ceci exposé,

- Considérant que l'état d'avancement du projet de réhabilitation de la salle du Conseil Municipal en centre-ville ne permet toujours pas la reprise des séances dans ce lieu ;
- Considérant que la formalité d'information quant au maintien des séances du Conseil Municipal dans la salle du Foirail, à Piton Saint-Leu, et ce, jusqu'à nouvel ordre, a été exécutée auprès de Monsieur le Préfet du Département ;
- Considérant que le lieu choisi pour la tenue de la séance et de celles à venir, à savoir la Salle du Foirail à Piton Saint-Leu, est mentionné sur la convocation des membres du Conseil Municipal et porté à la connaissance du public ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le lieu de la présente réunion tel qu'il figure sur la convocation qui a été adressée aux Conseillers municipaux, et ce jusqu'à nouvel ordre.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

- Approuve le lieu de la présente réunion tel qu'il figure sur la convocation qui a été adressée aux Conseillers municipaux ;
- Approuve le maintien de la tenue des conseils municipaux à la Salle du Foirail à Piton Saint-Leu, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 14 MARS 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN